



Question écrite posée le mardi 16 juin 2019

De M. Stéphane PEU
Député de Seine-Saint-Denis
Membre de la commission de loi

À M. François de Rugy
Ministre des solidarités et de la santé

Sanctuarisation des espaces classés Natura 2000

M. Stéphane Peu alerte M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, au sujet de la préservation des espaces classés Natura 2000.

Protégeant un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne, les espaces classés Natura 2000 pourraient être menacés par l'urbanisation.

Ainsi, depuis près de 10 ans, le Parc Georges Valbon, 3ème plus grand parc d'Ile de France, fait face à des velléités d'empiètements urbain, et c'est malgré le classement Natura 2000 des trois quarts de sa surface. Le projet de «central park» à la française en est l'exemple.

Ce parc est un poumon vert pour les zones densément peuplées de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise qui l'entourent.

Paris et sa région comptent parmi les villes mondiales les moins dotées en espaces verts, il est donc absolument nécessaire de préserver cette faune et cette flore exceptionnelle en espace urbain.

Aussi, face, notamment, aux dégâts irrémédiables des potentielles constructions, il est urgent de sanctuariser les espaces classés, et les sites Natura 2000 en particulier.

M. Le député souhaite savoir si M. le ministre envisage de prendre des mesures allant dans ce sens, notamment l'interdiction de toute construction sur les espaces classés et l'impossibilité de déclasser ces derniers pour y réaliser des constructions.

Permanence parlementaire

Hôtel de Ville
2 place Victor Hugo
93200 Saint-Denis

☎ 01 41 68 21 89

✉ rdv@stephanep.eu

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse.

Retrouvez-moi sur

f Stéphane Peu

🐦 Stephane1peu

➔ Abonnez vous
à la newsletter

en envoyant votre adresse mail à
newsletter@stephanep.eu

Farid Aïd

Député suppléant
Farid.aid.2020@gmail.com

LA
GAUCHE
DEBOUT ET
INSOUMISE